**Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard**

1 place Amiral Courbet

80142 Abbeville cedex

☎ : 03.22.20.60.30 – Fax : 03.22.31.19.33

www.baiedesomme.org mail : contact@baiedesomme.org**Objet : Plan Vélo Phase 4 – Réunion financement****Date : 27 juin 2013****Présents :**

Flavie DUTRY	Conseil Général de la Somme
Nicolas MINEL	Conseil Général de la Somme
Elodie SOUFFLAY	Conseil Régional de Picardie
Abdoul LY	Conseil Régional de Picardie
Nathalie LAURENT	Conseil Régional de Picardie
Gaëlle SCHAUNER	Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand littoral Picard
Thierry BIZET	Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand littoral Picard
Fabien ROUSSEL	Syndicat Mixte Baie de Somme- Grand littoral Picard

Pièces jointes :

- Cartographie des travaux inscrits Plan Vélo Fiche Contrat région-département 2014-2015 : Zones Nord, Sud et Tour de Baie
- Cartographie des travaux Plan Vélo Phase 4 : Zones Nord, Sud et Tour de Baie

Lors de la réunion du 22 mai 2013, il avait été précisé que l'engagement financier de la région sur le Plan Vélo Phase 4 s'arrêtant en décembre 2013 ne pouvait faire l'objet d'une prolongation de délais. Dans le plan de financement prévisionnel, une participation de l'Etat (fonds FNADT) à hauteur de 168 000 € HT était initialement prévue. Ces financements ayant été refusés par les services de l'Etat, il avait été demandé au Conseil Régional et Conseil Général, partenaires financiers de cette opération, s'ils pouvaient modifier leur taux de participation à hauteur de 50% du projet, sans modifier l'assiette subventionnée accordée. A l'issue de cette réunion, il avait donc été demandé au Syndicat Mixte de présenter un planning prévisionnel des opérations réalisables sur ce projet dans les délais des arrêtés en cours et de réfléchir aux opérations potentiellement réalisables pour permettre la poursuite du Plan Vélo sur les deux prochaines années.

Résumé des échanges**1) Plan Vélo phase 4**

Le Conseil Régional indique qu'il n'est pas possible de modifier son taux de participation sur la phase 4 et de le porter à hauteur de 50% du projet modifié.

Le Syndicat Mixte indique qu'avec la modification de la loi sur les études d'impact de 2012, la réalisation de l'étude d'impact sur le Plan Vélo, initialement prévue dans la phase 4, est non réalisable avant fin 2013.

Le Syndicat Mixte propose de réviser le budget prévisionnel du projet à 182 000 € HT en ne prenant en compte que les opérations réalisables avant fin 2013. Il est proposé au Conseil Général de financer ce projet à hauteur de 65%, soit 118 300 € HT, permettant ainsi de ne pas modifier le taux de participation du Conseil Régional de 35%, soit 63 700 € HT. Le Conseil Général se renseigne sur l'acceptation de ce projet ainsi que sur les modalités permettant de modifier l'arrêté de subvention de 2011.

2) Projets futurs liés au Plan Vélo

Le Syndicat Mixte insiste sur l'importance de la réalisation de la procédure d'enquête publique et parcellaire, indispensable à la poursuite du Plan Vélo. Ce projet a fait l'objet d'une fiche contrat de développement Région-Département et sera mené sur l'année 2014.

Si le financement des procédures d'enquête publiques, administratives et parcellaires sont obtenus, les travaux d'infrastructure pourront être réalisés avant fin 2015 et concerneront les secteurs suivants :

- Tronçon de Fort Mahon Plage à Belle Dune (travaux de sécurisation)
- Tronçon RD 102 du giratoire de la Mollière au Phare de Brighthon (infrastructure)
- Tronçon de Quend Eglise à Belle Dune (infrastructure)
- Tronçon Chemin Catry - Bout d'Amont (infrastructure)
- Tronçon le Mollenel-Fond de Baie et ouvrage de franchissement de la Somme et du contre canal

En addition à ces projets de réalisation d'infrastructure, le Syndicat Mixte propose de procéder au balisage de certains circuits sur route secondaire afin de permettre la poursuite du linéaire de l'Eurovéloroute n°4 en réduisant le coût lié aux infrastructures. Ces projets concernent :

- Liaison Quend au Pont à Cailloux (secteur de Chateauneuf)
- Liaison de Cayeux à Ault
- Boucle de Mers
- Liaison de Rue (inclus sécurisation) et aire autoroutière
- La mise en place du double sens de circulation sur l'ensemble des boucles de découverte existantes afin de répondre à une demande de la Communauté de communes Opale Sud et des membres du projet de Parc Naturel Régional Picardie Maritime.

Le Syndicat Mixte modifiera la fiche travaux liés au Plan Vélo du contrat de développement Région-Département afin d'inscrire les projets cités ci-avant. Il réalisera une cartographie permettant la localisation de ceux-ci.



Compte-rendu de réunion



Compte Rendu de Réunion N°1 du 7 MAI 2014

Emetteur :	Ph CAPLET	Date :	06-06-2014
N° Aff. :		Réf. :	
Opération	Plan vélos- réalisation d'infrastructures cyclables – Phase 4 - Lot 1 – Marquenterre – Secteur liaison Le Crotoy – St Quentin et Bout d'Amont		
Ordre du jour	Présentation de l'APS – Distinction des propositions de tracés		

PARTICIPANTS ET DESTINATAIRES								
Organisme/ Société	Nom	Téléphone	Portable	Télécopie	E.MAIL	Présent	Diffus	Convocation proch réunion
MAITRISE D'OUVRAGE	M.BIZET	03.22.20.60.30			thierrybizet@baiedesomme.org	X	X	X
	M.ROUSSEL	03.22.20.60.30			fabienroussel@baiedesomme.irg	X	X	X
	Mme DELORME Conseillère déléguée Tourisme/Communication				Veronique.delorme@voila.fr	X	X	X
	M.PORQUET Serge Adjoint au Maire le Crotoy				serge.porquet@orange.fr	X	X	X
	Mme BOURGEAU Jeannine Mairie du Crotoy				contact@villeducrotoy.com	X	X	X
	Mme DUPUIS Béatrice				contact@villeducrotoy.com	X	X	X
	Mme LEBRUN Christine Adjoint au maire Le Crotoy				lebrun.serge@orange.fr	X	X	X

Compte-rendu de réunion

PARTICIPANTS ET DESTINATAIRES								
Organisme/ Société	Nom	Téléphone	Portable	Télécopie	E.MAIL	Présen t	Diffus	Convoca tion proch réunion
MAITRISE D'ŒUVRE	M.CHAUMETTE Christian Conseiller Municipal				Christian.chaumette@club- internet.fr	X	X	X
	M RIQUET Emile Maire de St Quentin en Tourmont				mairie.stquentinentourmo nt@orange.fr	X	X	X
	M GOUESBIER Francis Adjoint au maire de St Quentin en Tourmont				mairie.stquentinentourmo nt@orange.fr	X	X	X
	Mr CAPLET /Folius	02.35.95.33.55	06.80.46.09.78	02.35.96.54.70	pcaplet.folius@orange.fr	X	X	X
	Mr LETURCQ/ A7	03.22.72.70.37	06.25.53.18.20	03.22.72.78.44	pascal.leturcq@a7amenagemen t.fr	X	X	X
	Mr BINET	03 22 90 33 90			eqs@wanadoo.fr		X	X

1. SECTEUR LE CROTOY - SAINT FIRMIN :

- Présentation du tracé par la RD4 (plan, coupes et photomontages). Cette présentation fait état de plusieurs difficultés majeures relatives à la sécurité des usagers et à la cohabitation entre les véhicules et cyclistes (carrefour dangereux, emprises étroites).
- Présentation de variantes échappant la RD4 (plans, coupes et photomontages). Ces tracés empruntent des voies secondaires ou des emprises agricoles privées (passage par le lotissement des Crocs, traversée de la plaine entre la rue de la Dune et la rue de l'école, rue du marais). Cette présentation fait état également de difficultés d'usages et de tracés (acquisitions, voies partagées, difficultés de circulation, traversées de carrefours..).
- Remarques :
 - Les élus de la commune ne sont pas favorables à ces tracés (étant donné les problèmes de sécurité, d'emprise) et demandent que le projet envisagé revienne au tracé initial passant par le bord des carrières du Crotoy de la Base Nautique à St Firmin pour rejoindre la route de la Dune et le chemin du champ neuf par le lotissement.
 - Folius reprendra l'APS dans ce sens.
 - La mairie vérifiera au PLU les dispositions impactant les abords de l'étang de pêche.
 - EQS vérifiera les mesures environnementales, réglementaires à étudier.

2. SECTEUR SAINT FIRMIN – SAINT QUENTIN:

- Présentation du tracé à travers les terres du champ neuf (plan, coupes et photomontages). Cette présentation illustre un tracé sur emprise à acquérir le long du chemin et à l'arrière du fossé existant. Ce tracé emprunte les deux ponts existants au droit des bras d'eau (passage partagé entre cycles et usagés agricoles). Le tracé emprunte les emprises réservées et acquises par le SMBSGLP jusqu'à la rue du champ neuf. Ensuite le cheminement reprend le tracé initial en passant par la rue du Champs neuf passé en voie partagée, une emprise SMBSGLP, le chemin des bergers jusqu'aux abords du parc du Marquenterre (ici le tracé définitif tiendra compte des conclusions du projet d'aménagement des accès au parc en cours d'élaboration).

- Remarques:

- Les élus de la commune indiquent que le chemin d'accès agricole traversant les champs neufs n'est que très peu utilisé (sauf aux abords de St Firmin), les accès aux parcelles se font depuis la RD 204 et les chemins de terre perpendiculaires. Ils proposent d'étudier la possibilité d'un usage commun par le chemin agricole existant (limitation des accès véhicules légers, réserve d'une emprise pour les cavaliers, panneaux explicatifs indiquant la possibilité de croiser des engins agricoles...)
- Folius vérifiera si ce chemin est inscrit aux itinéraires des chemins de randonnée – plan départemental des cheminements de randonnée (si c'est le cas, la création d'une bande cyclable impliquera la restitution d'un cheminement latéral non aménagé)
- Le principe d'une piste mixte (deux bandes de roulement en enrobé/bicouche et une bande centrale en béton) sera étudié pour éviter de tout revêtir de béton.
- EQS vérifiera les mesures environnementales, réglementaires à étudier dans le cas des différents revêtements.

3. SECTEUR BOUT D'AMONT:

Présentation du tracé de la phase PRO.

Dans cette section du plan vélo côte picarde, il a été proposé de mettre en œuvre deux bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée existante.

Cette proposition découle de la difficulté de positionner une seule piste de 2.80m sur l'accotement nord. (Passage des cycles près des sorties carrossables, besoins ponctuels de soutènement, emprise insuffisante au maintien continu d'une banquette séparative entre la piste cyclable et la route, absence d'emprise pour le passage de la piste cavalière)

Il apparaît plus judicieux de créer deux bandes de circulation latérales sur une portion de route peu fréquentée et passer à sens unique.

En ce qui concerne le cas particulier des 6 et 8 de la rue d'Amont et jusqu'au 9, les difficultés de visibilité liées à la proximité entre clôtures et piste cyclable nous incite à décaler l'ensemble du profil en travers vers le nord de façon à maintenir une circulation des cyclistes au droit de la voirie actuelle (cf photo ci après)



- Remarques :

Prévoir de façon informelle une future entrée de parking face au parking actuel de l'accès à la mer.

Variante parking : la faire en épi.

Enrobé : Revoir la formulation en intégrant 20% de silmer

Revoir la coupe avec les bordures

Voir Problématique de l'eau avec EQS (fait depuis)

Giration SPL parcelle A207

Décaler la route devant la parcelle 153

Compte rendu rédigé par M.CAPLET le 06/06/2014

PLAN VELO BAIE DE SOMME

**Rencontre du 09 septembre 2015
A la DREAL**

Présents :

Nom et prénom	Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
Maitrise d'Ouvrage	
Thierry BIZET Audrey TEITGEN	Directeur Adjoint de l'Aménagement Chef de Projet Plan Vélo

Nom et prénom	Société Amiens Aménagement
Assistant à Maitrise d'ouvrage	
Sarah VANIER Sylviane GRANDSERRE	Amiens Aménagement – Responsable d'opérations Amiens Aménagement – Expert foncier et chargée d'opérations
Cabinet EQS	
Christophe BINET	
DREAL	
Christian VARLET Yvette BUCSI Julien LABALETTE	Chargé de mission « Sites et paysages » Référente « Evaluation environnementale » Chargé de mission « Littoral »
Laurent VANZWAELMEN	DDTM

Ordre du jour :

- **Calage et validation du tracé des tronçons de Mers les Bains à Fort Mahon- Plage**
- **Identification et validation des contraintes particulières liées au tracé.**

Préambule

Le plan vélo Baie de Somme s'inscrit dans le projet européen de vélo route, qui s'étend entre Roscoff et Kiev. Les premiers tronçons du plan vélo Baie de Somme réalisés à ce jour avait fait l'objet d'un premier dossier de DUP en 2001.

L'objectif, est aujourd'hui de compléter les tronçons existants, grâce aux phases 4 et 5 du plan vélo, à la différence près que les pistes futures ne sont plus nécessairement envisagées en site propre, mais peuvent être en voie partagée, ou adossées aux routes. La difficulté est la forte fréquentation de certaines routes nécessitant un élargissement des voies existantes. Seules les voies peu ou moyennement fréquentées pourront faire l'objet d'une circulation partagée.

Ces compléments de tronçons nécessitent des acquisitions, et pour se prémunir d'éventuelles difficultés foncières, le Syndicat Mixte Baie de Somme souhaite déposer auprès des services de l'Etat, un dossier d'utilité publique.

Le préalable à la constitution du dossier de DUP et loi sur l'eau est la réalisation de l'étude d'impact. En effet, vu la sensibilité des sites, le tracé doit respecter les documents d'urbanisme et réglementaires suivants : loi littoral, zones naturelles protégées, zones Natura 2000, carte des sites classés et inscrits, Espace Naturel Remarquable et des mesures compensatoires doivent être envisagées.

EQS rappelle que les pistes cyclables sont un mode de déplacement doux ; le but étant de créer le lien avec les pistes déjà existantes. Les matériaux utilisés sont essentiellement du béton balayé et du sable de marquise si les pistes représentent des enjeux particuliers.

La difficulté est la forte fréquentation de certaines pistes nécessitant un élargissement des voies existantes.

Seules les voies peu ou moyennement fréquentées pourront faire l'objet d'une circulation partagée.

La DDTM rappelle l'importance d'analyser les impacts en termes d'augmentation de consommation de terres agricoles, d'imperméabilisation des sols (générant une augmentation du lessivage des sols). Elle signale l'importance du choix des matériaux.

Proposition de tracé par tronçon

Tronçon 1 – Mers les Bains à Ault (passage par le bois de Cise).

- Tracé en limite de l'Espace Naturel Remarquable, hors Natura 2000, proche du site inscrit et dans une zone agricole (une rencontre avec la Chambre d'Agriculture est à envisager).
- Contrainte de tracé si passage au sud (raccordement au réseau existant, talus, bosquet, coupure de la voirie).

Proposition : réalisation de la piste côté Nord de la voie communale, dans les champs cultivés.

La DDTM souligne que sur le secteur de Mers Ault, le plan vélo doublonne avec le sentier du littoral et consomme encore un peu plus d'espaces agricoles. Il faut chercher à réduire l'impact le plus possible sur les terres arables.

Tronçon 2 – Ault à Hautbut

- Tracé dans site inscrit pour partie, hors Natura 2000, en limite ENR (chemin du pré qui est un chemin existant), pâture et plantations.
- But : entrer dans la commune (structure chemin à préciser : épaisseur)

La DDTM signale l'imperméabilisation de zones humides à compenser. La DREAL conseille à EQS de prendre connaissance des mesures compensatoires réalisées dans le cadre du projet « Vallée de Somme ».

Proposition : aménagement léger sur place (2 bandes de roulement uni-directionnelles)

Avis ABF à demander.

Tronçon 3 – Hautbut à Cayeux sur Mer

- Tracé section 1 en ENR, et section 2 en limite Ensuite, jusqu'à l'Enviette, le tracé sera en chemin partagé.
- Chemin existant bitumé mais espace d'environ 120 m de chemin non aménagé entre les 2 tronçons bitumés (en limite ENR).

Proposition : Aménager la jonction mais pas de modification du reste du tracé.

Tronçon 4 – Cayeux sur Mer

- Tracé en limite ENR, Natura 2000, site classé, proche APB (mais non en limite)
- Section 1 : emprise de l'accotement de la voirie insuffisant (voie à double sens) et forte fréquentation.
- Le stationnement sera changé et passera de l'autre côté de la voie sur la portion 1.
- Plan
- Section 2, 3, 4 et 5 : la route passe en mono-sens de circulation (récupération d'une partie de la voirie et accotement).

Proposition : - Section 1 : Piste le long de la voirie, en sable de marquise.

- Sections 2, 3, 4 et 5 : Piste standard sur voirie et accotement existant.

La DDTM attire l'attention sur les places de stationnement à ne pas augmenter. La DREAL note que la desserte des carrières est prise en compte.

EQS devra prendre connaissance du plan de gestion rédigé par M.TRIPLET.

Tronçon 5 – Saint Firmin le Crotoy au Bout des Crocs

- Début tracé : site classé sur chemin existant, en limite ENR, hors Natura 2000
- Sections 1 à 4 : une partie en site classé, en ENR ou en limite, extrémité nord en limite Natura 2000

Proposition : Début tracé : Aménagement d'une piste standard.

Sections 1 à 4 : Piste en sable de marquise, sauf si passage sur une voie existante.

La DREAL note :

- **la desserte des carrières à prendre en compte (arrêt prévu ?) ;**
- **les autres usages (pêche, projet de base nautique) à prendre en compte ;**
- **l'emprise en site classé : cela induit d'analyser finement les motifs de classement du site et de justifier le passage dans celui – ci (principe « éviter-réduire-compenser »).**

Contactez le commissariat général de l'écologie et du développement durable pour demander une autorisation de traverser un site classé.

Tronçon 6 – Quend Plage à Fort Mahon -Plage

- Début tracé : en ENR, petite partie en Natura 2000, en limite de site classé.
- Deux variantes étudiées :

1. Passage au sud et traversée de la route par passerelle
2. Passage au nord en passant par le village Pierre et Vacances et en empruntant une piste existante.

Proposition : Retenir la variante 2

L'impact est plus faible : la partie dans le village Pierre et Vacances est déjà aménagée. Un léger agrandissement de la piste côté village est à prévoir et la piste doit être prolongée le long de la RD 332 (liaison).

La liaison entre les deux tronçons (40 à 50 m de long) va nécessiter l'élargissement de la piste et la mise en place de gabions pour maintenir le talus.

Pour la partie hors ENR, un aménagement standard est envisagé (la piste passe de 2 m à 2.8 m de large).

Tronçon 7 – Fort Mahon - Plage au Pont à Cailloux

→ Tracé hors ENR, hors Natura 2000, APB.

Proposition : aménagement d'une piste standard

Début : 1 bande bi-directionnelle pour sortir de Fort Mahon-Plage pour rejoindre la RD 532.

Entre la sortie de Fort Mahon et la giratoire RD 532/rd 432/ 2 bandes uni-directionnelles

Giratoire RD 532/RD 432 jusqu'à la fin du tronçon : 1 bande bi-directionnelle.

Mesure compensatoires

Tronçon 1

→ Plantation haies en bordure de la piste sur environ 600 m (à proximité des Hayettes).

Tronçon 2

→ Restauration de la haie bocagère le long de la RD 940 entre les Hayettes et Belle Vue (environ 570 m).

→ Plantations en bordure du chemin crée dans la pâture entre le boulevard du phare et le chemin d'exploitation (environ 170 m).

Tronçon 5

→ Renaturation du terrain acquis par le SMBS-GLP (entre les champs et la rue du Champ Neuf : environ 300 m de long).

→ Réaménagement de la zone humide dans le terrain en bordure du chemin des Garennes (à l'extrémité Nord de ce tronçon).

Tronçon 7

→ Replantation en bordure de la piste des haies enlevées (si plantation de haies de 50 m tous les 50 m : environ 1 500 ml de haies à planter).

→ Restauration de la petite mare à proximité de la maison Bourdon.

→ Effacement de la ligne (700 m environ).

Une autre mesure de compensation peut également être envisagée : la création de mares en bordure de tronçons existants du Plan Vélo.

La DREAL insiste sur le fait que EQS doit justifier le choix du tracé et présenter les mesures compensatoires dans l'étude d'impact : elles peuvent générer des impacts sur d'autres thématiques (si impact il y a, comment y remédier ?). **La DREAL précise que si une autorisation en site classé est nécessaire, l'autorité environnementale sera le CGEDD (autorité au niveau national). Elle recommande la lecture de l'avis de l'autorité environnementale CGEDD n°2013-80 du 18 septembre 2013 sur la véloroute – voie verte de Poilley au Mont Saint-Michel (50), afin d'anticiper ses attentes du contenu de l'étude d'impact (voir ses recommandations).**

Elle constate par ailleurs, un effort dans la présentation de EQS pour réduire ou éviter les impacts, c'est donc un point positif pour le dossier.

PLAN VELO BAIE DE SOMME

**Rencontre du 20 Octobre 2015
A la Chambre d'Agriculture**

Présents :

Nom et prénom	Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
	Maîtrise d'Ouvrage
Thierry BIZET	Directeur Adjoint de l'Aménagement
Audrey TEITGEN	Chef de Projet Plan Vélo

Nom et prénom	Société Amiens Aménagement
	Assistant à Maîtrise d'ouvrage
Sylviane GRANDSERRE	Amiens Aménagement – Expert foncier et chargée d'opérations
	Cabinet EQS
Christophe BINET M.DELAPORTE	
	Chambre d'Agriculture
Yannick DECOSTER Odile DALLE Monsieur D'AVOUT	Responsable du service juridique et foncier FDSEA Syndicat de propriétaires

Ordre du jour :

- Présentation du plan vélo Baie de Somme aux Organisations Professionnelles Agricoles pour mesurer impact sur le parcellaire agricole sur l'ensemble du tracé.

Préambule

Le plan vélo Baie de Somme s'inscrit dans le projet européen de vélo route, qui s'étend entre Roscoff et Kiev. Les premiers tronçons du plan vélo Baie de Somme réalisés à ce jour avait fait l'objet d'un premier dossier de DUP en 2001.

L'objectif, est aujourd'hui de compléter les tronçons existants, grâce aux phases 4 et 5 du plan vélo, à la différence près que les pistes futures ne sont plus nécessairement envisagées en site propre, mais peuvent être en voie partagée, ou adossées aux routes. La difficulté est la forte fréquentation de

certaines routes nécessitant un élargissement des voies existantes. Seules les voies peu ou moyennement fréquentées pourront faire l'objet d'une circulation partagée.

Ces compléments de tronçons nécessitent des acquisitions, et pour se prémunir d'éventuelles difficultés foncières, le Syndicat Mixte Baie de Somme souhaite déposer auprès des services de l'Etat, un dossier d'utilité publique et d'enquête parcellaire.

Le préalable à la constitution du dossier de DUP et loi sur l'eau est la réalisation de l'étude d'impact. En effet, vu la sensibilité des sites, le tracé doit respecter les documents d'urbanisme et réglementaires suivants : loi littoral, zones naturelles protégées, zones Natura 2000, carte des sites classés et inscrits, Espace Naturel Remarquable et limiter l'impact sur le parcellaire agricole.

Les pistes cyclables sont un mode de déplacement doux ; le but étant de créer le lien avec les pistes déjà existantes. Les matériaux utilisés sont essentiellement du béton balayé et du sable de marquise si les pistes représentent des enjeux particuliers.

La difficulté est la forte fréquentation de certaines pistes nécessitant un élargissement des voies existantes.

Seules les voies peu ou moyennement fréquentées pourront faire l'objet d'une circulation partagée.

Présentation du tracé par tronçon par le bureau d'Etudes EQS

Il est ici précisé que ce tracé est provisoire et le SMBS-GLP pourra transmettre les documents parcellaires à la Chambre d'Agriculture dès qu'il sera calé de façon définitive.

Tronçon 1 – Mers les Bains à Ault (passage par le bois de Cise).

- Tracé en limite de l'Espace Naturel Remarquable, hors Natura 2000, proche du site inscrit et dans une zone agricole
- Contrainte de tracé si passage au sud (raccordement au réseau existant, talus, bosquet, coupure de la voirie).

**Proposition : réalisation de la piste côté Nord de la voie communale, dans les champs cultivés.
Le but est de limiter l'emprise sur les terres agricoles.**

Tronçon 2 – Ault à Hautbut

- Tracé dans site inscrit pour partie, hors Natura 2000, en limite ENR (chemin du pré qui est un chemin existant), pâture et plantations.
- But : entrer dans la commune (structure chemin à préciser : épaisseur)

Tronçon 3 – Hautbut à Cayeux sur Mer

- Tracé section 1 en ENR, et section 2 en limite Ensuite, jusqu'à l'Enviette, le tracé sera en chemin partagé.
- Chemin existant bitumé mais espace d'environ 120 m de chemin non aménagé entre les 2 tronçons bitumés (en limite ENR).

Tronçon 4 – Cayeux sur Mer

- Tracé en limite ENR, Natura 2000, site classé, proche APB (mais non en limite)
- Section 1 : emprise de l'accotement de la voirie insuffisant (voie à double sens) et forte fréquentation.

- Le stationnement sera changé et passera de l'autre côté de la voie sur la portion 1.
- Plan
- Section 2, 3, 4 et 5 : la route passe en mono-sens de circulation (récupération d'une partie de la voirie et accotement).

Tronçon 5 – Saint Firmin le Crotoy au Bout des Crocs

- Début tracé : site classé sur chemin existant, en limite ENR, hors Natura 2000
- Sections 1 à 4 : une partie en site classé, en ENR ou en limite, extrémité nord en limite Natura 2000
- Chemin partagé : conflit d'usage avec les engins agricoles. Statut du chemin à vérifier.

Tronçon 6 – Quend Plage à Fort Mahon -Plage

- Début tracé : en ENR, petite partie en Natura 2000, en limite de site classé.
- Deux variantes étudiées :
 1. Passage au sud et traversée de la route par passerelle
 2. Passage au nord en passant par le village Pierre et Vacances et en empruntant une piste existante.

Proposition : Retenir la variante 2

L'impact est plus faible : la partie dans le village Pierre et Vacances est déjà aménagée. Un léger agrandissement de la piste côté village est à prévoir et la piste doit être prolongée le long de la RD 332 (liaison).

La liaison entre les deux tronçons (40 à 50 m de long) va nécessiter l'élargissement de la piste et la mise en place de gabions pour maintenir le talus.

Pour la partie hors ENR, un aménagement standard est envisagé (la piste passe de 2 m à 2.8 m de large).

Tronçon 7 – Fort Mahon - Plage au Pont à Cailloux

- Tracé hors ENR, hors Natura 2000, APB.
- Parcellaire agricole touché mais le SMBS précise que 70% des parcelles ont déjà été acquises à l'amiable sur la commune de Fort Mahon.

Proposition : aménagement d'une piste standard

Début : 1 bande bi-directionnelle pour sortir de Fort Mahon-Plage pour rejoindre la RD 532.

Entre la sortie de Fort Mahon et la giratoire RD 532/rd 432/ 2 bandes uni-directionnelles

Giratoire RD 532/RD 432 jusqu'à la fin du tronçon : 1 bande bi-directionnelle.

Le but du SMBS-GLP est de :

- diminuer les emprises agricoles à acquérir au maximum dans les secteurs où la réalisation et/ou élargissement de la piste le permet (actuellement 5,9 Ha environ dans le projet actuel),
- Eviter les coupures dans le parcellaire agricole,
- rétablir l'accès aux parcelles qui seraient enclavées en prévoyant les aménagements nécessaires,
- Eviter un conflit avec les engins agricoles,
- Anticiper sur les problèmes que les exploitants agricoles pourraient rencontrer suite au passage de la piste cyclable.

La Chambre d'Agriculture souhaite une démarche collective et discussions préalables à la négociation d'un protocole d'accord et précise que dans ce cadre, le SMBS-GLP doit éviter les rencontres individuelles avec les propriétaires/exploitants agricoles concernés.

Des réunions (tracé nord et sud) pourront être organisées à la Chambre d'Agriculture pour informer les propriétaires/exploitants agricoles concernés.

Pour ce faire, le SMBS-GLP va transmettre les plans et états parcellaires mis à jour dès que le tracé définitif sera calé. Une réunion est prévue le 4 novembre prochain à cet effet.

Dès lors, un point plus précis pourra se faire à la Chambre d'Agriculture.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

COMPTE RENDU DU POLE LITTORAL DU 11 OCTOBRE 2016

Étaient présents, excusés ou absents :

sous-préfecture d'Abbeville	Jean-Claude GENEY Olivier WIBART
DDTM de la Somme	Laurent VANZWAELMEN Stéphane LE GOASTER
DDTM/DML 62	Arnaud PERIARD
SMBS GLP	Thierry BIZET Audrey TEITGEN
ARS Picardie	Excusé
conservatoire du littoral	Yvan JACQUEMIN Mélanie CALCOEN
DREAL Picardie	Marie-Pierre ROUSSEAU Julien LABALETTE
IFREMER	Benoît HITIER
SD80-ONCFS	Guillaume DUCHEMIN
SMBS 3V	François BRASSEUR Marc-Adrien WEYL
ONEMA	Damien GIROD Ronny BLANCHARD
gendarmerie	Absent
DDPP	Excusé
PNM	Absent
DRJSCS	Absent
DRAC – STAP	Absent
préfecture 80 (BIRDSC)	Excusé
préfecture 80 (DAJAL – BAGUP)	Absent

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Plan vélo (SMBS GLP)
- 2 – Aménagement d'une poche de stationnement au domaine de Régnière Écluse (Conservatoire du Littoral)
- 3 – Point sur l'avancement du PNR BSPM (DREAL)
- 4 – RNN Baie de Somme : retour des réserves du CSRPN (DREAL)
- 5 – Demande d'autorisation de battues d'effarouchement des mouflons sur le banc de l'Islette (DREAL)
- 6 – Bilan de la première semaine de pêche à pied des coques en baie d'Authie (DDTM/DML 62-80)
- 7 – Questions diverses
 - . retours du déplacement de M le Préfet à St Valéry Sur Somme (SP)
 - . protocole de gestion piscicole des barrages de St Valéry Sur Somme (SP)

1 – Plan vélo (cf. présentation jointe)

Le pic de fréquentation journalier est de 1 200 vélos sur Quend, 800 en Baie de Somme et 700 au Hourdel.

Le dossier d'autorisation unique porte sur un linéaire total de 29 km répartis en 7 tronçons.

Le choix de la structure est le béton et le sable de Marquise sur les espaces remarquables (perméable).

Tronçon 2 : la piste passe à côté de la ZAC du Moulinet. Des discussions seront engagées avec le lotisseur pour prévoir le passage des vélos.

Tronçon 5 : la piste va longer le plan d'eau de Saint Firmin les Crotoy sur lequel des carrières sont encore en activité. Il faudra prévoir une séparation physique (grillage?). La DREAL devra être consultée sur ce point.

Tronçon 6 : le trajet empiète sur des terrains appartenant au conservatoire du littoral. Une concertation devra être engagée.

Planning : Le Préfet sera saisi à la mi-novembre pour l'enquête publique qui pourrait avoir lieu en juin/juillet 2017.

Le SMBS GLP souhaite attribuer 15 % de la taxe séjour sur le plan vélo sur les travaux qui se montent à 4,5 millions (coût total = 150 euros du mètre linéaire, soit 150 000 euros du kilomètre).

2 – Aménagement d'une poche de stationnement au domaine de Régnière Écluse (cf. présentation jointe)

Lors de la réunion, 2 lots de travaux ont été présentés.

Le lot 1 correspond à une poche de stationnement de 30 à 40 véhicules et le lot 2 à des travaux de restauration écologique du bas parc (en cours de réalisation).

Le conservatoire du littoral a appris que le conseil départemental formulerait un avis défavorable pour le lot 1 considérant l'accès à la RD 938 dangereux et sans proposition d'amélioration.

M. JACQUEMIN est étonné car cette réserve n'avait jamais été émise lors des réunions de préparation malgré la présence du conseil départemental.

Les services de la sous-préfecture vont demander la transmission de cet avis et ce point pourra être de nouveau abordé lors d'une prochaine réunion du pôle littoral.

3 – Point sur l'avancement du PNR BSPM (cf. présentation jointe)

Le projet est passé en avis intermédiaire au CNPN le 2 décembre 2015 et le périmètre a été revu en passant de 267 à 137 communes.

Le nouveau périmètre a été évoqué lors du comité de concertation régionale du 6 juillet 2016 et une évaluation environnementale du projet a été élaborée par le SMBS 3V qui devra être soumise au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) qui a trois mois pour rendre son avis.

Le SMBS 3V a délibéré sur le projet le 29 septembre 2016.

Calendrier prévisionnel

- saisine de l'autorité environnementale (CGEDD) par la région Hauts de France à la mi-octobre. Le sous-préfet demande à la DREAL copie du courrier.
- Retour de l'autorité environnementale : mi-janvier 2017 (au plus tard)
- rédaction du mémoire en réponse à l'Ae
- arrêt du projet de charte par la région et saisine du tribunal administratif : fin janvier 2017
- début de l'enquête publique : à partir de la deuxième quinzaine de mars si la réponse du TA parvient avant le 15-20 février. L'enquête publique doit se terminer avant la

campagne des élections législatives (pas de difficulté pour les élections présidentielles qui n'ont pas un impact direct local)

4 – RNN Baie de Somme : retour des réserves du CSRPN

Le plan de gestion a été présenté au CSRPN qui a formulé un certain nombre de réserves relatives aux problèmes de données environnementales, à la gestion des dérangements et des impacts induits par les usages et l'absence de prise en compte de l'avis du CSRPN sur le plan de gestion 2011-2015. Enfin, le CSRPN demande de définir le rôle que la RNN entend jouer au niveau de la protection des espèces.

La DREAL va rédiger une synthèse des questions posées par le CSRPN et va provoquer une réunion de travail avec le gestionnaire pour améliorer la rédaction du plan de gestion dans la première quinzaine de novembre avec le gestionnaire et les membres du CSRPN. Le plan amendé sera proposé aux membres du CSRPN qui l'examinera le 16 décembre 2016.

La réunion annuelle du comité consultatif se tiendra vers le 15-20 décembre. **(date retenue : le mercredi 21 décembre à 9h)**

Une discussion s'engage sur l'affluence en hausse des chevaux dans la réserve.

M. BIZET précise que le problème vient des hébergeurs qui n'expliquent pas assez la problématique.

M. le Sous-Préfet invitera les responsables de gîtes pour les sensibiliser lors de la prochaine réunion d'information relative à la sécurité des activités sportives et de loisirs durant la période estivale 2017.

5 – Demande d'autorisation de battues d'effarouchement des mouflons sur le banc de l'Islette

Les agriculteurs ont constaté une forte croissance de la population de mouflons sur le domaine privé du Marquenterre et ont exprimé leur mécontentement et leur inquiétude.

Il est donc demandé une battue sans tirs pour effaroucher les mouflons réfugiés au banc de l'Islette pour les rabattre hors de la réserve naturelle avec utilisation de chiens de chasse.

M. JACQUEMIN rappelle que l'introduction de chiens dans la réserve est interdite par l'article 18 du décret du 21 mars 1994 portant création de la réserve. Par ailleurs, l'utilisation de chiens de chasse dans une battue correspond à un acte de chasse impossible dans une réserve naturelle.

L'ONEMA rappelle que de telles battues ont été organisées dans la Baie du Mont Saint Michel.

M. JACQUEMIN précise que le conservatoire du littoral fait des battues dans sa propriété du Marquenterre en se coordonnant avec le voisinage (M. CATRY). Il rappelle que des chasses sont organisées dans les propriétés privées (un mouflon = 400 €). Un récent comptage a évalué la population à 600 mouflons.

Il est précisé que des battues risquent de déplacer les mouflons vers des zones où ils n'y sont actuellement pas comme les dunes du Royon.

L'ONCFS rappelle que la population de mouflons augmente et que si rien n'est fait elle explosera et provoquera un déplacement par manque de nourriture.

La DREAL lance cette semaine une consultation des différents acteurs locaux avec demande de réponse dans les 15 jours.

6 – Bilan de la première semaine de pêche à pied des coques en Baie d'Authie

Il y a actuellement en Baie d'Authie 200 pêcheurs (quota = 60 kg).

555 contrôles individuels ont été réalisés avec la participation de la gendarmerie.

Les prix sont assez bas (1,90 à 2 € le kg).

M. le Sous-Préfet précise qu'il a constaté une pêche des coques le week-end en Baie de Somme, pêche que M. le Préfet a également constatée très récemment.

M. le Sous-Préfet demande que des contrôles soient organisés le week-end et qu'une certaine publicité soit faite autour de ces contrôles.

7 – 1 – Retour du déplacement de M. le Préfet à Saint Valery sur Somme

A – Parking à l'entrée de Saint Valery sur Somme

Le maire a convenu que le projet initial de 1 800 places était démesuré et a accepté qu'il soit ramené à 500 places.

Le reste de la parcelle restera non aménagé mais pourra être utilisé pour des événements exceptionnels, comme la Transbaie, 2 à 3 fois par an.

M. HAUSSOULIER souhaiterait une étude sur la possibilité de poser une passerelle piétonne qui enjambrerait le contre fossé de la Somme pour permettre au public d'accéder au centre par le chemin le long de la Somme plutôt que par l'entrée de ville.

La commune pourrait acquérir les bâtiments appartenant au conseil départemental de la Somme pour en faire une antenne de l'office de tourisme et un lieu de location de vélos.

Une réunion maire-SMBS GLP doit être programmée prochainement.

B – PPR – « Trou du Casino »

Un particulier avait présenté un projet d'hôtel haut de gamme à cet endroit.

La parcelle étant dans la bande de précaution du plan de prévention des risques naturels du Marquenterre, le projet ne pourra être réalisé.

Le maire et son conseil municipal réfléchissent sur un projet de square avec une passerelle reliant le quai de l'Amiral Courbet au quai Romerel et la réhabilitation du casino.

C – Liaison Cap Hornu-Quai Jeanne d'Arc

- Borne de circulation : le Préfet a précisé au maire que la borne ne sera pas changée de place sauf si la commune prend les travaux en charge. Cette borne sera prise en compte dans le projet de liaison.
- Revêtement : la liaison étant dans un espace remarquable, le revêtement doit être perméable. Néanmoins, des aménagements peuvent être possibles pour s'adapter aux circonstances.

7 – 2 – Protocole de gestion piscicole des barrages de Saint Valery sur Somme

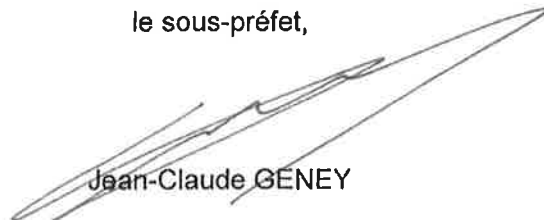
Ce sujet a fait l'objet de beaucoup de concertations et les choix ont été validés mais les plaisanciers continuent de remettre en cause les décisions.

La DDTM envisage de faire une nouvelle réunion technique pour rappeler les obligations réglementaires .

Les tests sont prévus sur une période d'un an pour constater les effets.

Prochaine réunion : Mardi 8 novembre 2016 à 9 heures 30 (Cette réunion est exceptionnellement reporté au matin)

le sous-préfet,



Jean-Claude GENEY

COMPTE RENDU DU POLE LITTORAL DU 17 JANVIER 2017

Etaient présents, excusés ou absents :

sous-préfecture d'Abbeville	Benoît LEMAIRE Olivier WIBART Béatrice MORET
DDTM de la Somme	Damien LAMOTTE Laurent VANZWAELMEN
DDTM/DML 62	absent
SMBS GLP	Bruno DALLE Thierry BIZET Florian BOUTHORS Hervé LEU Elise BLANCHARD Audrey TEITGEN
ARS Picardie	Pierre PRUVOT
conservatoire du littoral	Yvan JACQUEMIN
DREAL Picardie	Christian VARLET Marc GREVET Frédéric BINCE Julien LABALETTE
IFREMER	Benoist HITIER
SD80-ONCFS	excusé
SMBS 3V	Marc-Adrien WEYL
Agence Française pour la Biodiversité (service départemental)	excusé
gendarmerie	absent
DDPP	excusé
PNM	Antoine MEIRLAND
DRJSCS	absent
DRAC – STAP	Françoise RICHARD
préfecture 80 (BIRDSC)	absent
préfecture 80 (DAJAL – BAGUP)	absent

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Plan vélo – dossier d'autorisation unique – dossier enquête parcellaire – DUP (SMBS GLP)
- 2 – Parking entrée de ville Saint Valery sur Somme (SMBS GLP)
- 3 – Questions diverses :

- ▶ Point PAPI (SMBS GLP)
- ▶ PNR Baie de Somme – Picardie Maritime (DREAL)
- ▶ OGS Baie de Somme (DREAL)
- ▶ Charte de gestion RNBS (DREAL)

1 – Plan vélo – dossier d'autorisation unique – dossier enquête parcellaire - DUP (cf. présentation jointe)

M BIZET présente le contexte du projet divisé en un volet étude et un volet travaux avec l'enjeu de poursuivre le développement du réseau cyclable permettant une gestion des flux touristiques respectueuse de l'environnement.

Les dossiers relatifs aux 7 tronçons (36 km) restant à faire ont été déposés le 14 décembre 2016.

Trois types de revêtement sont envisagés et déterminés en fonction de la situation des différents tronçons, de leur usage et du trafic envisagé.

Une réunion sera organisée afin de concilier l'usage piéton et agricole des secteurs concernés et de limiter l'emprise des pistes.

Afin de favoriser les déplacements doux à l'intérieur des communes le tracé envisage de les traverser.

Des procédures d'expropriation seront éventuellement à prévoir sur les tronçons Mers–Ault et Fort-Mahon.

La fin de l'enquête parcellaire est prévue pour l'été 2017.

La surface agricole soustraite étant inférieure à 5 ha, l'étude d'impact afin d'évaluer les incidences sur l'agriculture n'est pas nécessaire.

M DALLE précise que le plan de financement du projet n'est pas clos et que des financeurs ont été sollicités à cette fin. Depuis 2016, 9,5 % de la taxe de séjour sont consacrés au plan vélo qui est un élément d'attractivité très fort et un dossier prioritaire pour le SMBS GLP et les 18 communes concernées. Il s'agit du premier dossier d'autorisation unique à gérer.

M le Sous-Préfet demande qu'un point d'avancement régulier soit fait en pôle littoral sur le sujet.

2 – Parking entrée de ville Saint Valery sur Somme (cf présentation jointe)

M BIZET rappelle le projet et ses contraintes.

Il précise qu'il était à l'origine communal puis repris au titre de la procédure Grand Site par le SMBS GLP.

Une réunion s'est tenue le 23 décembre 2016 avec le maire et le SMBS GLP attend le point sur la maîtrise d'oeuvre.

Les négociations concernent la réduction du parking de 1 800 à 400 places, la compatibilité du projet avec le PPR car situé en zone de submersion – aléas forts - et la loi relative à la biodiversité.

L'objectif étant un transfert du marché en mars 2017, les travaux pourraient être réalisés fin 2018/début 2019.

Le projet comprend 3 parties : le pont entre le parking et la route (nécessaire lors de la Transbaie), le parking et les bâtiments (accueil) gérés par la commune.

M VANZWAELMEN précise que la passerelle doit être démontable et peu impactante.

M BINCE évoque l'avis de l'Autorité environnementale déjà délivrée.

M le Sous-Préfet sollicite un point sur ce dossier lors du prochain pôle littoral.

3 – Questions diverses

▶ Point PAPI (cf. présentation jointe) :

M BIZET présente l'aire concernée par les systèmes d'endiguement et la stratégie littorale Bresle-Somme-Authie répartie en trois volets.

En ce qui concerne la digue de l'Authie, l'autorisation devrait être bientôt délivrée après enquête publique et les travaux engagés avant la fin de l'année notamment pour la partie méandres.

Le calendrier de travaux dépend de la procédure réglementaire (site classé, N 2000, loi sur l'eau, avis PNM).

La DREAL signale que la Somme et le Pas-de-Calais sont distincts sur le cahier des charges et les marchés différenciés, les délais étant très tendus pour le Pas-de-Calais.

Un marché sera porté par le SMBS GLP et l'autre par le CCOS avec possibilité de faire des sous-systèmes.

Un comité des financeurs est programmé pour mai.

Une Déclaration d'Intérêt Général sera réalisée au premier trimestre 2017 sur les terrains de la digue de la Gaîté, de la Caroline et des terrains issus de la dépoldérisation portée par le CD 80. Le Conservatoire du littoral propose de s'associer à l'opération.

M VANZWAELMEN indique que le projet est en relecture au pôle juridique.

La DDTM demande une réunion avec les propriétaires pour les informer.

Le planning 2017 relatif au système d'endiguement « Bresle » fait apparaître plusieurs contraintes.

Le programme « éboulement par blocs de falaises » prévoit notamment l'accompagnement pour la mise en place de systèmes d'assainissement collectif pour le Bois de Cise. La méthodologie et le planning sont à confirmer pour ce dossier.

M le Sous-Préfet met l'accent sur la nécessité d'une réalisation rapide du PAPI approuvé et demande que toute difficulté survenant soit portée à la connaissance des services pour y remédier au plus vite.

► **PNR Baie de Somme-Picardie Maritime** (cf. présentation jointe) :

M BINCE présente le périmètre, l'historique du projet et rappelle le calendrier des procédures.

L'Autorité environnementale a rendu un avis positif le 11 janvier 2017 avec quelques recommandations concernant le choix du périmètre, les mesures stratégiques pour le parc et les méthodes de travail entre les trois structures SMBS GLP, SMBS 3V et PNM.

Le calendrier prévisionnel de la poursuite du projet indique un avis final du CNPN en décembre 2017.

Ce sera le 5^e PNR de la région Hauts de France.

M GREVET précise que le projet est porté sur le même territoire que le SCOT qui représente un outil important pour le déploiement de la stratégie du parc.

► **OGS Baie de Somme** (cf. présentation jointe)

M VARLET expose les principaux objectifs du dossier de renouvellement du label Grand Site obtenu en mars 2012 pour 6 ans.

Une nouvelle stratégie est actuellement définie pour la période 2017-2023 tendant notamment à une diversification de l'accueil vers l'arrière.

Le dépôt du dossier de candidature interviendra à la fin du premier semestre 2017 pour une décision ministérielle fin 2017.

► **Charte de gestion RNBS**

Le plan de gestion a été approuvé en décembre 2016 et l'arrêté préfectoral est en cours de signature.

L'organisation de la surveillance estivale des phoques pose problème notamment en raison de la disparition du centre de soins initialement géré par l'association Picardie Nature.

Une réunion de travail s'est tenue le 4 janvier dernier avec Picardie Nature, le SMBS GLP et la DREAL afin de déterminer un nouveau mode opératoire pour la prochaine saison estivale.

Le SMBS GLP présentera son projet d'actions au prochain pôle littoral.

Le PNM sera associé à ce dossier.

M PRUVOT fait état de la classification des communes littorales en fonction de leur qualité d'eau de baignade.

Les analyses sont satisfaisantes dans l'ensemble, excepté pour la commune du Crotoy dont l'autorisation de baignade est menacée.

Le problème du système d'assainissement persiste dans cette commune et la station d'épuration est en reconstruction.

Prochaine réunion : Mardi 21 février 2017 à 14 heures 30

le sous-préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoît Lemaire', written over the printed name.

Benoît LEMAIRE